



Conseil municipal de la ville de Soorts-Hossegor

Département des Landes (40)

Séance du 13 décembre 2019 à 19 h

Procès-verbal

Le conseil municipal, dûment convoqué le 6 décembre 2019, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, à la mairie d'Hossegor, sous la présidence de Xavier Gaudio, maire.

Nombre de conseillers

en exercice : 19

présents : 11

votants : 16

Présents : Gaudio Xavier, Arbeille Henri, Bart Delphine, Gelez Philippe, Ges Christophe, Lartigau Nadine, Messanges Serge, Minvielle David, Montaut Catherine, Servary Pierre, Villeger Michel.

Absents représentés : Bénétrix Sabine a donné procuration à Lartigau Nadine, Dassé Sabine a donné procuration à Montaut Cathy, Lagardère Georges a donné procuration à Servary Pierre, Péré-Gaudio Marie-Françoise a donné procuration à Gaudio Xavier, Sarthou Pierre a donné procuration à Minvielle David

Absents excusés : Lacroix Jérôme, Lalande Françoise, Orgeval Jean-Pierre

Secrétaire : Montaut Cathy

Arrivée de Delphine Bart à 19h50.

Assiste également Véronique Bois, directrice générale des services.

Le compte rendu du conseil municipal du 8 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

FINANCES

1. Rapport d'orientation budgétaire

Rapporteurs : Xavier Gaudio et Delphine Bart

Vote : A l'unanimité, le conseil municipal prend acte du débat sur le rapport d'orientation budgétaire.

Arrivée de Delphine Bart à 19h50

Le maire rappelle l'obligation de présentation au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels envisagés
- la structure de la dette et la gestion de la dette
- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement
- l'évolution du besoin de financement annuel

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal. Il est transmis à la préfecture, au président de MACS et est mis en ligne sur le site de la Ville.

L'assemblée débat sur les grandes lignes du budget 2020.

Le maire Xavier Gaudio décrit le contexte économique et financier au niveau international et national. Il rappelle que le projet de loi de finances 2020 est construit autour de trois grands axes (encourager les initiatives, protéger les français, préparer l'avenir). Ses principales dispositions concernant les collectivités locales sont :

- Stabilité des concours financiers de l'Etat (49,1 Md€) et de la DGF (26 802 Md€)
- Reconstitution de la dotation de soutien à l'investissement des communes, et soutien à l'investissement local (DETR 1 046 M€ et DSIL 570 M€)
- Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et réforme du financement des collectivités territoriales

2018 à 2020	2021 à 2022	A compter de 2023
Dégrèvement progressif pour 80% des ménages : <ul style="list-style-type: none">- 30% en 2018- 65% en 2019- 100% en 2020	Exonération progressive pour les ménages restant <ul style="list-style-type: none">- 30% en 2021- - 65% en 2022	Suppression de la TH

- Révision des valeurs locatives des locaux d'habitation et simplification des procédures d'évaluation des locaux professionnels (impact sur les impositions à compter du 01/01/2026)

Les résultats du budget communal fin 2019 (opérations d'ordre et opérations exceptionnelles comprises) devrait être de l'ordre de :

- Section de fonctionnement : 2 757 000 €
- Section d'investissement : 1 878 000 €

Les grandes orientations de la commune pour l'année 2020 demeurent le maintien de sa gestion rigoureuse afin de pouvoir porter des investissements ambitieux et attendus par ses administrés.

Le maire Xavier Gaudio précise que la prudence en matière budgétaire implique de ne pas sous-estimer les charges et surestimer les ressources ; le principe de sincérité doit aussi être respecté.

Dépenses de fonctionnement :

Ces dépenses sont évaluées à 10,327 M€. Y sont inscrites des dépenses imprévues à hauteur de 200 000 € et des subventions aux budgets annexes de 500 000 € (Casino 150 000 € et Pédebert 350 000 €)

La capacité d'autofinancement de la section d'investissement sera de l'ordre de 975 000 €.

Les montants des chapitres suivants sont abordés :

- Charges à caractère général : 2 555 000 € (+ 11,2 % par rapport au réalisé 2019 et + 3,6% par rapport au budget primitif 2019). Elles se composent essentiellement des achats, des prestations de services extérieurs, des travaux en régie, des dépenses d'entretien, des taxes diverses ...
- Charges de personnel : 4 227 000 € (+7,6% par rapport au réalisé 2019 et +1,6% par rapport au budget primitif 2019). Les facteurs suivants conduisent entre autres à la prévision budgétaire 2020 :
 - Evolutions structurelles telles que la revalorisation des carrières avec la mise en place du protocole sur les parcours professionnels les carrières et les rémunérations (PPCR) qui se poursuit pour la 3^{ème} année consécutive, le GVT (Glissement Vieillesse Technicité : avancements d'échelon devenus obligatoires, avancements de grade et promotion interne ; + 13 000 €)
 - Evolutions conjoncturelles telles que : le maintien d'agents contractuels pour assurer le remplacement nécessaire d'agents en congés de maladie ordinaire (+ 78 000 €), l'organisation des élections municipales avec la présence d'agents les deux jours des élections dans les bureaux (+ 6 000 €).
 - L'adaptation des services aux besoins de la population : la collectivité souhaite stabiliser son organisation interne mais doit également être vigilante à adapter ses services toujours au plus près de l'évolution de son territoire et des besoins de sa population (remplacement d'un agent du service urbanisme qui a sollicité une mise en disponibilité, augmentation du nombre d'heures hebdomadaires pour le responsable de l'espace jeunes, embauche de deux ASVP pendant un mois supplémentaire au service de la police municipale (+ 5 000 €)...)
- Charges financières : 107 000 € (+ 0,15%). La dette par habitant s'élèvera à 1 421,37 alors qu'elle était de 1 843,70 en 2014 et qu'un emprunt de 2 M€ a été souscrit en 2018. L'encours de la dette ne présente pas de risques. Il n'y a pas d'emprunts structurés. A noter la garantie d'emprunt accordée en 2010 relative aux emprunts souscrits par le COL pour la réalisation de logements sociaux (3 889,12 €/an jusqu'en 2060).
- Autres charges de gestion : 1 683 000 € (-0,06 %). Elles comprennent les subventions aux budgets annexes, les subventions aux associations, les charges exceptionnelles ...

Recettes de fonctionnement :

Pour 2020, elles sont évaluées à près de 10 M€. Hors opérations exceptionnelles, ce montant s'élève à 8,8 M€ contre 9,2 M€ en 2019 ; la différence s'explique notamment par une inscription en 2020 de 1,1 M€ en recette liées à l'enregistrement des droits de mutation alors que cette recette prévisionnelle fin 2019 devrait s'élever à 1,4 M€.

La nouvelle assemblée délibérante votera les taux de fiscalité locale 2020 en avril, mais la construction du budget 2020 demeure fondée sur la stabilité des taux, avec une augmentation de bases de + 0,9% (soit + 42 000 € de fiscalité locale).

Les autres principales recettes de fonctionnement sont :

- Les produits fiscaux (6,5 M€) dont la fiscalité locale, les droits de mutation, l'attribution de compensation versée par MACS ...
Concernant l'attribution de compensation versée par MACS à la commune, le maire Xavier Gaudio apporte les précisions suivantes :
 - Lors du passage de la Taxe Professionnelle (TP) en Taxe Professionnelle Unique à la création de la communauté de communes, MACS a reversé aux communes sous forme d'attributions de compensation, leur part de TP moins les montants de certaines charges transférées, afin de garantir la neutralité budgétaire des transferts de compétence. Le

montant de ces attributions de compensation n'évolue pas dans le temps sauf nouveau transfert de compétence.

- Hossegor représente 5,73% de la population INSEE du territoire de MACS et est classée 6^{ème} sur 23.
- Hossegor représente 7,71% de la population DGF du territoire de MACS et est classée 5^{ème} sur 23.
- Hossegor représente 10,51% des recettes de fiscalité économique sur le territoire et est classée 4^{ème} sur 23.
- Et Hossegor ne représente plus que 2,55% des attributions de compensation versée par MACS : en percevant un peu moins de 86 000 €, la commune se positionne en 8^{ème} place sur 23, la 1^{ère} commune percevant 1 105 000 €.

Le gel de la base des attributions de compensation fixées en 2002 ne tient pas compte du dynamisme de la fiscalité économique, notamment du parc d'activités de Pédebert pour Hossegor.

- Les produits des services et de gestion courante (1,28 M€) : revenus des concessions domaniales, revenus des services du pôle Enfance Jeunesse, revenus des locations ...
- Les subventions avec la Dotation Globale de Fonctionnement et la Dotation de Solidarité Rurale qui sont passées de 1 561 024 € en 2009 à 794 804 € en 2019 (soit la moitié en moins en 10 ans).
- Le résultat reporté de 2019 : 1 500 000 €

Les budgets annexes

Les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement des budgets annexes Casino, Cinéma, Eau, Assainissement, Pédebert, Restaurant, Maison de la Petite Enfance permettent de dégager des potentialités d'investissement.

Ces excédents ont appelé les commentaires suivants :

- Casino : il y aura en 2020 une potentialité d'investissement de 780 000 €
- Cinéma : la recette du loyer est inscrite à hauteur des mois d'ouverture (les travaux débuteront en septembre 2020 et se termineront en juin 2021)
- Pédebert : le budget principal abondera ce budget annexe de 350 000 €. Le coût global des travaux devrait s'élever à environ 3 M€ et le reste à charge de la commune à 2,1 M€.
- Eau : un groupe électrogène de secours pour les supprimeurs du golf sera installé ; les postes de secours du lac seront raccordés.
- Assainissement : la commune va réaliser les derniers travaux qui permettront de finaliser le schéma directeur d'assainissement.
- Restaurant : le loyer couvre l'annuité de l'emprunt.

Le programme d'investissement 2020

Eu égard aux propositions actuellement à l'étude, aux programmes 2019 non encore terminés et au report d'investissement, la section d'investissement du budget principal devrait s'équilibrer autour de 6,7 M€.

Le rapport d'orientations budgétaires n'a pas pour objet de donner la liste complète des programmes. Celle-ci sera fournie lors du vote du budget primitif 2020.

Programme prévisionnel 2020 :

- Réhabilitation de la place des Landais : 865 000 € ttc
- Vestiaires au stade et éclairage du terrain de rugby : 580 000 € ttc
- Agencements et aménagements de constructions : 535 000 € ttc
- Acquisitions de matériel technique et informatique, outillage, véhicules, mobilier : 380 000 € ttc
- Solde aménagement du bourg de Soorts : 350 000 € ttc
- Eclairage public : 280 000 € ttc
- Installations générales et agencements : 250 000 € ttc
- Ravalement des façades des Halles et changement de certaines menuiseries : 145 000 € ttc

- Ravalement et toiture du Jai-Alai : 115 000 € ttc
- Travaux de voirie non communautaire : 90 000 € ttc
- Agencement et aménagement de terrains : 73 000 € ttc
- Acquisitions de parcelles : 70 000 € ttc
- Cases au columbarium : 20 000 € ttc

Le financement sera assuré par :

- le report d'investissement 2019 (1.870 M€),
- les subventions (270 000 €),
- le FCTVA (290 000 €),
- les taxes d'aménagement (400 000 €),
- les amortissements (500 000 €),
- le produit des ventes diverses (740 000 €),
- l'affectation des résultats de fonctionnement (1.260 M€)
- le virement de la section de fonctionnement 2020 (975 000 €).

Le recours à l'emprunt n'est donc pas nécessaire.

A noter l'inscription d'une réserve de travaux d'un montant prévisionnel de 1.6 M€ qui servira à financer les travaux 2021.

Le programme d'investissement pluriannuel

Des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) pour les programmes qui sont réalisés sur deux ans ou plus ont été mis en place.

Objectifs :

- Meilleure lisibilité des crédits affectés par an et du coût global
- Arbitrages financiers facilités
- Pas de mobilisation prématurée des crédits sur un exercice

Les nouvelles AP seront ouvertes lors du vote du budget primitif 2020.

Les AP déjà ouvertes seront recalculées en fonction du paiement des factures à la fin 2019.

Cathy Montaut souligne la gestion saine des finances communales et le faible taux d'endettement.

A la question d'Henri Arbeille sur l'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement, le maire Xavier Gaudio répond que l'Etat s'est engagé à modérer les impacts de la péréquation mais que la commission municipale Finances, par prudence, a décidé d'inscrire – 17 000 € par rapport à 2019.

2. Décisions modificatives

Rapporteur : Delphine Bart

Vote : unanimité

L'assemblée décide le versement d'une subvention à l'association Moto Club des plages d'un montant de 2 000 €.

Elle décide également de ne pas verser les subventions de fonctionnement aux associations suivantes :

- | | |
|---|---------------------|
| • Côte Sud Escrime (pas de dossier déposé) | - 1 000,00 € |
| • Lous Paloumayres (pas de dossier déposé) | - 600,00 € |
| • Séjours linguistiques (moins de collégiens à subventionner que prévu) | - 2 460,00 € |
| • Fondation du Patrimoine (moins de dépôt de dossiers que prévu) | - <u>9 445,00 €</u> |
| TOTAL | - 13 505,00 € |

L'assemblée approuve la décision modificative suivante :

Budget principal

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

C/6574 « Subventions aux associations »	- 11 505,00 €
C/652 « Subvention au budget annexe MPE »	<u>+ 75 000,00 €</u>
TOTAL	+ 63 495,00 €

Recettes de fonctionnement

C/7381 « Taxe additionnelle droits de mutation »	<u>+ 63 495,00 €</u>
TOTAL	+ 63 495,00 €

Budget Casino

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

C/6451 « Cotisations URSSAF »	<u>+ 100,00 €</u>
TOTAL	+ 100,00 €

Recettes de fonctionnement

C/7522 « Location des salons »	<u>+ 100,00 €</u>
TOTAL	+ 100,00 €

Budget Crèche

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

C/64131 « Rémunérations »	+ 7 000,00 €
C/678 « Charges exceptionnelles »	<u>+ 75 000,00 €</u>
TOTAL	+ 82 000,00 €

Recettes de fonctionnement

C/70661 « Participations des familles »	+ 7 000,00 €
C/74441 « Subvention commune »	<u>+ 75 000,00 €</u>
TOTAL	+ 82 000,00 €

3. Décision modificative technique liée aux cessions

Rapporteur : Delphine Bart

Vote : unanimité

L'assemblée délibérante approuve la décision modificative technique suivante :

Budget principal

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

C/6751 « Sortie de la valeur nette comptable »	+ 1 813 212,36 €
C/6761 « Différence sur réalisation divers »	<u>+ 62 261,74 €</u>
TOTAL	+ 1 875 474,00 €

Recettes de fonctionnement

C/7751 « Produit des cessions »	<u>1 875 474,00 €</u>
TOTAL	+ 1 875 474,00 €

Section d'investissement

Dépenses d'investissement

0,00 €

Recettes d'investissement

C/2111 « Terrains »	+ 1 291 325,00 €
C/2115 « Hôtel et annexe de la Forêt – terrain »	+ 256 475,23 €
C/2051 « Hôtel et annexe de la Forêt – fonds de commerce »	+ 236 267,19 €
C/2313 « Hôtel et annexe de la Forêt – divers »	+ 29 144,84 €
C/192 Plus-value de cession	+ 62 261,74 €
C/024 Produits des cessions d'immobilisations	- 1 875 474,00 €
TOTAL	0,00 €

Cette décision modificative est uniquement liée aux cessions qui ont été réalisées lors de l'exercice comptable 2019.

4. Tableau des effectifs et ouvertures de poste

Rapporteur : Xavier Gaudio

Vote : unanimité

L'ouverture et la fermeture des postes suivants sont votées à l'unanimité :

Grade actuel (grade à supprimer)	Futur grade (grade à ouvrir)	Date
CDD	Adjoint administratif	01/01/2020
Ingénieur principal	Ingénieur hors classe	01/01/2020
Attaché principal	Attaché hors classe	01/10/2020
Rédacteur principal de 2° classe	Rédacteur principal de 1° classe	01/01/2020
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	01/01/2020
Agent social	Agent social 2° classe	01/03/2020

Un poste d'adjoint administratif est ouvert au 6 janvier 2020 pour le recrutement d'un agent au service Urbanisme : ce grade avait été supprimé lors du départ en disponibilité d'un agent de ce même service.

Le maire Xavier Gaudio rappelle que l'effectif (personnel de la commune et de la crèche) à ce jour s'élève à 82 agents titulaires.

5. Vente d'une surface supplémentaire de la parcelle communale non bâtie AS 44p

Rapporteur : Philippe Gelez

Vote : unanimité

L'assemblée approuve la vente d'une superficie complémentaire de terrain à M. Miroux provenant de la parcelle cadastrée section AS 44p, soit une superficie totale de 1 072 m² au prix de 33 100 €.

6. Echange de partie de parcelles pour l'aménagement du bourg de Soorts et le Pavillon de la Forêt

Rapporteur : Serge Messanges

Vote : unanimité

L'assemblée décide de procéder à l'échange suivant :

- intégrer dans le domaine communal les parcelles désignées ci-dessous d'une superficie totale de 229 m² appartenant à M. Léo Mary :

- AW 354 d'une superficie de 95 m² afin de pouvoir aménager un trottoir large accessible aux personnes à mobilité réduite
- AW 353 d'une superficie de 134 m² afin de pouvoir créer des places de stationnement sur la rue de la Forêt et d'y implanter des conteneurs.
- les échanger à M. Léo Mary contre une partie de la parcelle communale AW 356 d'une superficie de 200 m² sur laquelle il pourra aménager les parkings et l'entrée du Pavillon de la Forêt.

7. Convention financière entre la commune et le CCAS/EHPAD

Rapporteurs : Delphine Bart, Henri Arbeille

Vote : unanimité

L'assemblée décide de renouveler l'établissement d'une convention financière entre la commune et le CCAS/EHPAD fixant le montant de l'avance maximale autorisée par la commune à 650 000 € (cette limite correspond au besoin prévisionnel culminant de trésorerie de l'EHPAD).

Delphine Bart précise que la commune a une trésorerie excédentaire et que cette convention permet à l'Ehpad de ne pas payer d'intérêts financiers.

8. Versement anticipée d'une subvention à l'office de tourisme

Rapporteur : Delphine Bart

Vote : unanimité

Dans l'attente du vote du budget primitif 2020 qui fixera le montant de la subvention annuelle, le versement anticipé d'une subvention de 150 000 € à l'office de tourisme est approuvé.

9. Organisation du 22^{ème} salon du livre

Rapporteur : Cathy Montaut

Vote : unanimité

Le principe de réaliser la 22^{ème} édition du salon du livre en 2020 ainsi que son plan de financement est approuvé. Le maire Xavier Gaudio est autorisé à solliciter les aides financières auprès des partenaires institutionnels.

Cathy Montaut précise que les conférences, entretiens et tables rondes, sur le thème « Biographie et Histoire », constitueront les temps forts de la manifestation qui continue à s'ouvrir sur la ville en proposant des animations littéraires dans les rues afin de toucher un public plus large et faire de l'événement un véritable festival littéraire.

Le salon participera à l'année nationale de la BD initiée par le ministère de la culture en invitant un dessinateur durant l'année scolaire qui interviendra auprès des élèves du collège et du lycée pour évoquer avec eux le travail d'adaptation réalisé dans une bande dessinée historique ; et aussi lors du salon en renforçant la présence de la bande dessinée sur l'événement grâce à la présence de plus nombreux dessinateurs et à travers également des animations autour de la discipline pour inciter un public plus jeune à découvrir l'événement. Il s'agit aussi de renforcer le rôle de la bande dessinée au salon afin d'inciter un public plus jeune à y venir.

Le maire Xavier Gaudio précise qu'un dossier de demande de subvention sera à nouveau déposé auprès du conseil régional et que, comme d'habitude, celui-ci répondra que le salon n'entre pas dans la politique culturelle de la région. Nadine Lartigau pense que, si la commune développe le salon dans la ville, le conseil régional devrait suivre.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MACS

10. Avenant à la convention de partenariat avec maîtrise d'ouvrage communautaire pour les travaux de réaménagement des voiries du parc d'activité Pédebert

Rapporteur : Xavier Gaudio

Vote : unanimité

L'avenant à la convention de partenariat avec maîtrise d'ouvrage communautaire pour les travaux de réaménagement des voiries du parc d'activité Pédebert est approuvé.

Concernant le projet de réaménagement des espaces publics du parc d'activités Pédebert, le maire Xavier Gaudio rappelle que le périmètre d'aménagement a porté sur les avenues des Forgerons et des Rémoisseurs, affirmées comme accès prioritaires dans la zone d'activité, les trois carrefours d'accès (avenue de la Tuilerie et les deux giratoires sur la route des lacs RD 652), et les avenues des Artisans (tronçon nord), des Charpentiers et Tonneliers.

Il s'est avéré nécessaire de compléter les travaux par l'aménagement des avenues des Tisserands et sur un tronçon de l'avenue des Menuisiers. Le montant des travaux de cette opération, conduite sous maîtrise d'ouvrage communautaire, doit être adapté, d'une part, au projet sur le secteur de l'avenue des Tisserands et sur un tronçon de l'avenue des Menuisiers et d'autre part, aux évolutions des prix depuis 2015.

L'estimation de l'adaptation financière du coût de l'opération s'établit à 700 800,00 € TTC ; le fonds de concours communal hors taxes s'élèvera à 292 000 € (+ ou - 10% en fonction du coût réel des travaux).

Le maire Xavier Gaudio rappelle que le coût des travaux relatifs à l'extension du parc d'activités Pédebert, à la requalification du parc et à la pépinière s'élève à 7 000 000 €.

Il s'agit d'une très belle opération qui a entraîné un réel dynamisme qu'il n'y avait pas eu depuis longtemps. Nadine Lartigau apprécie l'architecture qualitative des nouveaux bâtiments. Le maire Xavier Gaudio précise que, pour lui, les entreprises adaptent la qualité de leurs structures au nouvel environnement.

11. Travaux de sécurité du carrefour avenue de la Bécasse et avenue de la Mole

Rapporteur : Serge Messanges

Vote : unanimité

L'assemblée délibérante approuve le projet d'aménagement ponctuel d'amélioration de la sécurité du carrefour de l'avenue de la Bécasse et de l'avenue de la Mole, avec un versement de concours à MACS de 12 500 € et autorise le maire Xavier Gaudio à signer le projet de convention.

Serge Messanges précise que les échanges de circulation entre l'avenue de la Bécasse et l'avenue de la Mole s'effectuent à vitesse élevée, notamment dans le sens avenue de la Bécasse Nord vers la rue de la Mole. D'où la volonté de recalibrer ce carrefour en disposant des bordures en rives des voies. Ainsi, les manœuvres d'insertion d'une voie vers l'autre s'effectueront à vitesse apaisée.

Ces travaux de réaménagement de voirie existante et des espaces associés relèvent des attributions de MACS au titre de la compétence voirie d'intérêt communautaire. L'estimation totale de l'opération est de 30 000,00 € TTC : la participation de la commune s'élève à 12 500 € (+ ou - 10% en fonction du coût réel des travaux).

Le maire Xavier Gaudio précise que cet aménagement provient d'une idée d'un riverain et s'insèrera dans le programme de voirie « tronçon avenue de la Bécasse – EHPAD de Capbreton » où une piste cyclable sera réalisée.

AFFAIRES GÉNÉRALES

12. Choix des candidats pour les onze lots dédiés à des activités de type restauration légère sans service à table, snack, location de transats et parasols, école de surf et clubs de plage pour enfants suite à délégation de service public

Rapporteur : Xavier Gaudio

Vote : unanimité

L'assemblée délibérante approuve le choix de la commission de délégation de services publics :

- De retenir les candidats suivants :
 - lot n° 1 Ecole de surf : Chipiron, SARL MDM représentée par madame et monsieur Marly
 - lot n° 2 Ecole de surf : Ecole de surf Vivelesurf, représentée par Serge Ben soussan
 - lot n° 4 Ecole de surf : Darrigood surf School représentée par monsieur Arnaud Darrigade
 - lot n° 5 Ecole de surf : Hossegor Surf Center représentée par monsieur Didier Piter
 - lot n° 6 Restauration : Lou Cabana SARL représentée par monsieur Jérôme Bras
 - lot n° 7 Restauration : SAS Dreamlandes représentée par monsieur Emmanuel Magnien
 - lot n° 8 Location parasols/transats et vente d'articles de plage : Les transats de Baptiste représentée par monsieur Baty Baptiste
 - lot n° 9 Snack : Chez Flo représentée par madame Florence Brument
 - lot n° 11 Club de plage : Watermansport SARL représentée par messieurs Krawiec et Dubes

- et de ne pas relancer de procédure pour les lots 3 (école de surf à la plage du Boiteux) et 10 (snack à la plage Sud) qui sont déclarés infructueux

Le maire Xavier Gaudio est surpris de n'avoir vu déposer, pour chacun des lots, d'autres candidatures que celles des concessionnaires actuels, alors que la délégation de service public a fait l'objet d'une large publicité.

Cathy Montaut demande si le fait de ne pas attribuer les deux lots déclarés infructueux implique qu'ils seront définitivement supprimés. Le maire Xavier Gaudio rappelle que l'Etat a précisé dans son arrêté qu'il concédait à la commune la possibilité de sous louer onze lots pendant six ans, libre à elle de le faire ou non. En tant que propriétaire du domaine public maritime, l'Etat percevra 10 % du revenu des concessions en 2020, 20% en 2021 et 30% en 2022, puis toujours 30% pour les 3 années restantes.

13. Servitude de passage aux copropriétaires des Bungalows du golf

Rapporteur : Serge Messanges

Vote : unanimité

Le maire Xavier Gaudio est autorisé à signer l'acte contenant constitution de servitude sur la parcelle privée communale cadastrée BC numéro 58 avec les copropriétaires des Bungalows du golf.

La copropriété des Bungalows du golf rencontrant des problèmes d'accès aux propriétés suite au stationnement sauvage de véhicules surtout pendant la période estivale, va installer une barrière à l'entrée de la parcelle privée communale, conformément à l'avis favorable de la commission municipale Travaux.

La copropriété s'est engagée à prendre en charge l'installation de la barrière ainsi que la réfection et l'entretien de la zone "privatisée", d'où la nécessité d'établir un acte notarié qui désignera une servitude de passage entre les différents copropriétaires et la commune.

14. Bilan de l'agenda d'accessibilité

Rapporteur : Henri Arbeille

Vote : unanimité

Le bilan des actions réalisées dans le cadre de l'agenda de mise en accessibilité des bâtiments communaux recevant du public, au 1^{er} décembre 2019, est approuvé.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

15. Décisions du maire

Il s'agit de décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT et des délibérations s'y rapportant en date du 10 avril 2014 et du 1^{er} avril 2016 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire.

Tarifs

a) Fixation du tarif pour le marché de pays

Afin de se rapprocher des tarifs établis par les communes limitrophes pour leurs marchés de pays, le maire Xavier Gaudio a fixé le tarif pour le marché de pays de Soorts à 1 € le m² à compter du 1^{er} janvier 2020.

16. Questions diverses

Henri Arbeille informe l'assemblée des points suivants :

- les différents exploits de sportifs locaux :
 - Tennis : Hossegor Odyssey TC a remporté les championnats de France Interclubs 65 ans messieurs
 - Golf : Oihan Guillamoundeguy a remporté l'Evian International & Senior Showcase à Las Vegas
 - Emmanuelle Bescheron est vainqueur de la dernière étape de la Watermana Tahiti Tour à Hauiné
- Budget participatif des Landes : le projet suivant proposé par un particulier, d'un montant prévisionnel de 9 300 €, a été retenu : installation d'un tapis ou d'un ponton qui va jusqu'au bord de la mer pour les personnes à mobilité réduite et la mise à disposition, l'été, d'un fauteuil adapté permettant l'accessibilité de la plage Sud d'Hossegor à tous les publics.
- Tourisme : la commune s'est engagée auprès du Comité Départemental du Tourisme des Landes (CDT) et du Syndicat Mixte de Gestion des Baignades Landaises (SMGBL) pour l'obtention d'un nouveau référentiel Qualité Tourisme spécifique aux Plages. Ce projet expérimental et innovant dans les Landes est une première en France. Il s'inscrit dans la droite ligne des actions engagées par les communes landaises, le SMGBL et le CDT pour améliorer la sécurité des plages surveillées et la prise en charge la plus qualitative possible de l'accueil et de l'information des utilisateurs des plages. Il a pour ambition de mener collectivement vers la marque 58 postes de secours et 27 communes du département.
- Qualité des eaux de baignade : le service Santé Environnement de la délégation départementale des Landes de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) a dressé le bilan de la qualité des eaux de baignade qui ont fait l'objet d'un suivi sanitaire en 2019 (bon, moyen, mauvais). A Hossegor, sur 60 prélèvements 57 ont été classés bons et 3 moyens.

Le maire Xavier Gaudio rappelle que Paris 2024 a décidé de retenir Tahiti comme territoire hôte des épreuves de surf. Les partenaires engagés dans la candidature landaise sont légitimement déçus mais ne doivent pas avoir de regrets. Les trois communes, MACS et le Département doivent rester fiers d'avoir réussi à engendrer une dynamique qui va encore se développer, autour du surf et du sport en général. Hossegor est labellisée Terre de jeux 2024 : devenir Terre de Jeux 2024, c'est s'engager à contribuer à faire vivre à tous les émotions des Jeux, changer le quotidien des gens grâce au sport et permettre au plus grand nombre de vivre l'aventure olympique et paralympique en amont de l'organisation des Jeux Olympiques de 2024.

Le maire Xavier Gaudio poursuit son intervention en informant, avec émotion, l'assemblée et le public présent qu'il ne briguera pas un second mandat. Cette décision difficile à prendre a été facilitée par la

présence d'Henri Arbeille, avec qui il travaille depuis six ans, en amitié et en grande confiance, et qui a accepté de prendre la relève en portant une liste dont bon nombre de conseillers actuels font d'ailleurs partie. Il les assure de son entier soutien dans la campagne qui va commencer et remercie sincèrement les conseillers municipaux actuels pour leur travail, leur loyauté et leur engagement à ses côtés. Ils peuvent, eux aussi, être fiers du travail accompli.

Même si ce n'est ni le lieu ni le moment de s'exprimer plus avant, Henri Arbeille salue l'implication et l'engagement sincère du maire Xavier Gaudio. Il le respecte et est fier d'avoir travaillé à ses côtés. Au nom de tous, il le remercie. Les élus présents applaudissent le maire Xavier Gaudio.

La séance est levée à 21h05.